



FORMATION INTER-ENTREPRISES *

9 jours

DSN - Traiter la paie et les déclarations sociales

Fiabiliser sa DSN (Déclaration Sociale Nominative)

à partir de 3780 € net de taxe par participant

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Procéder au traitement de la paie
- Maîtriser le calcul des charges sociales
- Etablir les cotisations sociales, traiter les déclarations sociales et fiscales
- Prendre en compte l'actualité de la paie et de la législation sociale
- Préparer et établir la paie
- Compléter et sécuriser sa Déclaration Sociale Nominative (DSN)
- Contrôler la paie, les déclarations sociales et le paiement des cotisations

AIDES AU FINANCEMENT **

** sous conditions

PRÉ-REQUIS

Sans niveau spécifique

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

100% Présentiel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Contactez-nous

* Toutes nos formations sont possibles en INTRA-ENTREPRISE (devis sur demande).

Retrouvez toutes les informations sur
laho-formation.fr

 N° Vert 0 805 384 384



PROGRAMME DE LA FORMATION

Depuis sa mise en place, la DSN évolue chaque année. Le 29 décembre 2023, un décret est sorti avec des modifications importantes et des modalités de procédure de fiabilisation des déclarées en DSN. Si des anomalies sont constatées, les entreprises devront corriger leur DSN sous peine de pénalité, d'où l'importance de fiabiliser et sécuriser ses pratiques.

Traiter des variables de paie et constitution du salaire brut

- Règlementation générale et comparatif légal / conventionnel
- Définition de la mensualisation
- Définition et calcul des éléments accessoires du brut : heures supplémentaires, heures complémentaires, avantages en nature, primes et indemnités soumises, absences

Etablir des cotisations sociales

- Calcul du plafond de la sécurité sociale et des tranches de rémunérations : méthode de la régularisation progressive mensuelle
- Analyse des cotisations URSSAF : point de vigilance sur les lignes de cotisations dites « sensibles »
- Analyse des cotisations retraite complémentaire obligatoire et de retraite supplémentaire facultative
- Analyse des cotisations prévoyance complémentaire : prévoyance lourde, frais de santé...
- Calcul du net imposable et du montant net social
- Traitement des réductions des cotisations et des exonérations

Traiter des éléments constitutifs du salaire net

- Définition des frais professionnels, des titres-restaurants
- Calcul de la saisie sur salaire
- Définition des primes et indemnités non soumises
- Distinction acompte et avance
- Calcul du prélèvement à la source

Effectuer le contrôle du bulletin

- Réintégration des excédents fiscaux et sociaux
- Pointage des bases et taux

Pour ces 4 premiers modules, possibilité de certifier ses compétences via le CCE "Traiter la paie" (financement possible avec son CPF)**Gérer et traiter la Déclaration Sociale Nominative (DSN)**

- Etablir et contrôler la déclaration sociale nominative
- Opérer le calcul des prestations et les signalements d'événements (arrêts de travail, fin de contrat, gestion d'amorçage des données variables) en DSN
- Etablir la déclaration et le paiement des cotisations
- Définir les types de cotisations à déclarer : nominatives, agrégées, établissement
- Catégoriser les cotisations sociales et rubriques à compléter dans la DSN
- Prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu : rubriques à compléter dans la DSN
- Appliquer la bonne procédure pour effectuer le paiement des cotisations (URSSAF, recouvrement social unique)
- Intégrer en DSN les dernières évolutions législatives et réglementaires

CETTE FORMATION EST PROPOSÉE DANS NOS CENTRES DE :

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Session 1 : 5, 12, 19, 20, 26 novembre, 3, 4, 10 et 11 décembre 2026

LENS

Session 1 : 8, 10, 15, 17, 22, 24, 29 septembre, 4 et 5 novembre 2026

